

INTERPRETATION n° 2023-01 Mise à jour le 12/03/2025

Mots clés : Double clicker

Photo(s)

Problème / divergence avec le règlement

A titre d'exemple et non exhaustif :



Un dispositif comprenant 2 lames permettant d'avoir deux contrôleurs d'allonge. Un double contrôleur d'allonge même sur un seul support n'est pas autorisé par le règlement de la WA et de la FFTA. Il semble nécessaire de préciser ce point pour qu'il n'y ai pas de problèmes entre les archers et les arbitres.

Solution proposée au vote des commissions : Confirmer l'interdiction des dispositifs comprenant 2 contrôleurs d'allonge pour tous les arcs et dans toutes les disciplines de la FFTA.

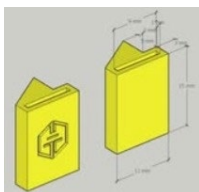
	Acceptation	OUI	NON	N/C	Date
Commission nationale des Arbitres		X			10/05/2023
Pas de commentaire					
Commission sportive cible		X			10/05/2023
Commentaire : N/A					
Commission sportive parcours		X			10/05/2023
Commentaire : N/A					
Demande d'interprétation à la World Archery nécessaire ?					
Validation de la demande d'interprétation par le bureau fédéral					
Si pas de validation de la demande d'interprétation auprès de la W.A. que doit-on faire ?					

DECISION APPLICABLE

Les dispositifs avec 2 lames sont considérés comme deux contrôleurs d'allonge (même sur un seul support) réglables ou non réglables et sont donc interdits pour toutes les divisions d'arc et dans toutes les disciplines de la FFTA

Ajout 03-2025 : Tout éléments rajoutés à un contrôleur d'allonge ou tout contrôleur d'allonge qui permettent d'avoir deux signaux (sonores, visuels ou tactile) non simultanés sont interdits.

Par exemple ce dispositif :



Christophe PEZET, Président de la CNA, Le 10/05/2023
 Virginie VENTROUX, Présidente de la CNA, le 12/03/2025

